## SOCIÉTÉ GENEVOISE DE DROIT ET DE LÉGISLATION

| Madame,   |  |  |  |
|-----------|--|--|--|
| Monsieur, |  |  |  |
|           |  |  |  |

Le Comité de la Société genevoise de droit et de législation a l'honneur de vous inviter à la conférence que donnera

## Monsieur Jérôme Gurtner

Docteur en droit

intitulée

## LA (DÉ)RÉGLEMENTATION DU DROIT DE LA PROFESSION D'AVOCAT EN SUISSE À LA LUMIÈRE DES EXPÉRIENCES À L'ÉTRANGER

le lundi 9 avril 2018 à 18h30 précises au Théâtre Les Salons Rue Bartholoni 6 1204 Genève

> Benoît Chappuis Président

Après quelques remarques introductives concernant la réglementation et la déréglementation du droit de la profession d'avocat, le conférencier mettra en évidence le rôle toujours plus important du droit comparé. Il examinera ensuite la réglementation et la déréglementation du droit de la profession d'avocat dans les domaines suivants: la forme et l'organisation des Etudes d'avocats, la publicité et les honoraires. Dans ce cadre, la réglementation suisse sera comparée avec celle qui existe dans d'autres pays.